

## CONSEIL DE QUARTIER MONTORGUEIL SAINT-DENIS

### Réunion plénière du 11/12/2018

#### Compte rendu de séance

Collège I		Collège II	
Habitants (titulaires)	<i>présents</i>	Personnalités qualifiées	<i>présents</i>
<b>ABDIRIZZAK-BAUMANN</b> Miriam (*)	Oui	ABA Françoise	---
ALLAIRE-KLUMPP Hélène	---	BARJOT Anne (*)	Oui
BRUNI Ciro	---	DOUGLAS Franck	Oui
De BROSES Christian	---	RIVIERE Marie-Sylvie	---
DOU Dominique	Oui	SARFATI Fabien (*)	Oui
FONTAINE Nathalie	---	TRIBOLET Nathalie (ADAC)	---
GROS François (*)	Oui		
<b>JAEGER</b> Blaise	Oui		
<b>JARDIN</b> Julie	Oui		
OSTY Jean-Joseph	---		
PILVEN Chala	Oui		
<b>SALSI</b> Mathieu	Oui		
SAUNIER Alfred	Oui		
SCHILTZ Marie-Ange (*)	Oui		
<b>ZAMORA MEDINA</b> Julio	Oui		

#### Représentants de la Mairie 2°

#### Collège III Élus

Olivier MAILLEBUAU	Oui	Maxime DES GAYETS	---
Bruno CHARPENTIER	Oui	Véronique LEVIEUX	---
Jean-Paul MAUREL	Oui	Catherine MICHAUD	---
Annie Lahmer	--		

## **Introduction :**

François Chovet (président sortant du Conseil de Quartier) présente les nouveaux membres du Conseil du quartier Montorgueil-Saint Denis qui ont été tirés au sort. Leurs noms apparaissent en gras dans le tableau ci-dessus. Il présente également les cinq membres du nouveau bureau, identifiés (\*) dans ce tableau. Ce nouveau bureau désignera un président lors de la prochaine réunion de travail le 18.12.2018.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERES REUNION**

Le compte-rendu de la réunion plénière du 30-10-2018 du Conseil de Quartier Montorgueil-Saint Denis (CQ-MSD) est approuvé. Note : les comptes-rendus de ces réunions plénières peuvent être consultés sur le site de la Mairie du 2ème arrondissement et sur celui du Conseil de Quartier Montorgueil-Saint Denis : <https://cdq-montorgueil-saint-denis.blogspot.com/>

### **2. POINT SUR LA LUTTE CONTRE LES DEBORDEMENTS COMMERCIAUX**

Rappel du vœu voté par le CQ-MSD le 19.04.2017, intitulé "Vœu relatif à la clarification des règles et pratiques en matière de terrasses et à la lutte contre les nuisances de certaines pratiques commerciales". Ce vœu adressé à la Mairie du 2° a été relayé par cette dernière auprès de la Mairie Centrale. Il a été suivi d'un deuxième vœu du CQ-MSD intitulé "Vœu pour une seconde partie de mandat municipal au service des habitants et usagers des quartiers". Ce deuxième vœu a été également repris par le Conseil d'Arrondissement du 6.03.2018 et adressé à la Mairie Centrale.

Ces vœux soulignaient l'importance des espaces piétons comme un élément clef de la politique municipale en matière d'espace public, les problèmes posés par l'afflux croissant de véhicules motorisés non autorisés dans le secteur Montorgueil-Saint Denis en l'absence de contrôle et de régulation mécanique tel que des bornes escamotables. Ils soulignaient les dérives d'une politique d'attractivité commerciale et de marchandisation de l'espace public au détriment des commerces de proximité traditionnels, phénomène aggravé par l'explosion incontrôlé des locations touristiques saisonnières (entraînant une grave pénurie de logement avec une forte augmentation des loyers et des baux commerciaux, une baisse démographique et une dégradation des conditions de vie des habitants). Ces dérives s'accompagnent de débordements commerciaux trop fréquents notamment des terrasses débordant illégalement sur les trottoirs et de nuisances sonores nocturnes des établissements concernés et de leurs clientèles.

Ces vœux rappelaient tous les vœux antérieurs ainsi que les courriers adressés à la Mairie Centrale pour que des solutions soient mises en œuvre pour réguler efficacement et durablement l'accès des véhicules motorisés au quartier, ainsi que pour une plus grande rigueur dans l'application des règles en vigueur en matière de terrasses et de nuisances liées aux débordements commerciaux et enfin pour un encadrement plus ferme des locations saisonnières.

Il était donc demandé que soit initiée, avant la fin de la mandature, une concertation avec le Conseil de Quartier, les associations de commerçants, les riverains, parents d'élèves etc. avec les élus de l'arrondissement et les représentants de la Ville de Paris pour évaluer les moyens à mettre en œuvre pour préserver les équilibres et la qualité de l'espace public dans le secteur piéton Montorgueil-Saint Denis.

A ce jour, nous attendons toujours la réponse de la Ville et une proposition de concertation du type CPS (Contrat de Prévention et de Sécurité) pour travailler sur les questions soulevées dans nos vœux et courriers.

**Olivier Maillebauu** (Mairie du 2<sup>e</sup>) présente les activités et les efforts déployés dans le cadre du CPS qui mobilise les Mairies, la Préfecture, les Pompiers, l'Education nationale et organise des réunions sur des sujets tels que la prostitution, la localisation nocturne des forces de l'ordre, les incivilités sur la voie publique etc. Il rappelle qu'entre avril 2017 et avril 2018 plus de 300 procès verbaux pour troubles d'occupation sur l'espace public ont été dressés soit 118 de plus que pour la période précédente. Par ailleurs, plus de 100 requêtes par mois sont reçues pour des incivilités à la propreté... Un bilan plus exhaustif sera présenté lors de la prochaine réunion du CPS

O. Maillebauu indique qu'une réunion du CPS était prévue en décembre. Compte tenu des événements actuels mobilisant la Préfecture, elle a été reporté au 21/02/2019. Olivier Maillebauu présente les différents axes de travail du CPS mais souligne que cette instance n'a rien de "contractuelle". Son rôle est de faire un diagnostic (qui sera présenté en février) et de définir des axes de priorité d'action sur des problèmes tels que les conflits d'utilisation de l'espace public. Les Conseils de Quartier ne sont pas membres associés au travail du CPS (les textes ne le prévoient pas). C'est seulement si le CPS le souhaite qu'ils peuvent être associés aux travaux préparatifs du CPS ou à des médiations sur certains problèmes spécifiques. Il souligne en outre qu'un certain nombre des problèmes soulevés par le CQ-MSD ne relèvent pas des compétences du CPS. Il rappelle enfin que la plénière du CPS ne se réunit qu'une seule fois par an à la Mairie de Paris.

Le Conseil de Quartier constate que ces éléments de réponse à sa demande d'implication à travers l'instance du CPS ne répondent toujours pas à ses attentes. Le CQ-MSD maintient qu'il veut pouvoir rencontrer les Services de la Ville de Paris directement responsables et en situation d'agir sur les désordres qui affectent le quartier. Par exemple, les Services accordant les autorisations de terrasses ou chargés de faire respecter et sanctionner le non-respect des autorisations, les Services de la voirie ou les Services de la Préfecture en charge des problèmes de circulation, du stationnement et du respect des règles applicables dans le quartier piéton Montorgueil-Saint Denis. Nous voulons ainsi savoir pourquoi de nouvelles autorisations de terrasses sont données par la Mairie Centrale malgré les avis défavorables de la Mairie du 2<sup>ème</sup> et pourquoi les abus permanents ne sont pas sanctionnés.

**Bruno Charpentier** (Mairie du 2<sup>ème</sup>) confirme que la Mairie d'arrondissement est consultée sur les autorisations de terrasses et que malgré ses avis défavorables une vingtaine de nouvelles terrasses ont été autorisées (note :régularisant souvent des occupations non autorisées). Le CPS n'est qu'un moyen pour la Mairie du 2<sup>ème</sup> de faire passer des messages à la ville sur le triple phénomène non maîtrisé de la circulation, des terrasses, et des, locations touristiques, qui mine les équilibres du quartier.

D'autres types d'actions sont évoqués par les participants : recours auprès du Député, action devant les tribunaux administratifs. Le CQ n'étant pas une entité juridique seules sont possibles des actions initiées à titre individuel ou en se constituant en association. M. Charpentier souligne la longueur et la difficulté de ce type d'actions. Les propriétaires des établissements à l'origine des nuisances dénoncées disposent de ressources et d'avocats solides et même la Ville de Paris aurait déjà perdu nombre de procès. L'obtention d'une fermeture peut nécessiter des années. Les participants évoquent les pratiques de certaines villes étrangères qui appliquent un système de carnet à points avec une progressivité des amendes pouvant conduire à une fermeture des établissements en infraction.

Certains participants évoquent le recours déjà envisagé à des formes d'actions de terrain plus "directes" symboliques et spectaculaires (telle qu'un blocage de la zone piétonne) pour attirer l'attention de l'opinion publique, des médias et sensibiliser enfin les autorités.

Présentation d'un nouveau Vœu du CQ-MSD intitulé : "Vœu pour la mise en place d'une instance consacrée aux débordements, nuisances et incivilités liées à l'exploitation de certains commerces"

*Considérant que le vœu relatif à cette question majeure de la vie du quartier, relayée par le conseil d'arrondissement n'a reçu aucune réponse de la Mairie centrale. Considérant que la demande de réunion de travail sur le sujet a essuyé un refus de la part de la Mairie centrale.*

*Le Conseil de Quartier demande la mise en place d'une instance associant l'ensemble des parties concernées pour traiter de sujets tels que ceux figurants au titre des axes 3.7 : mieux partager l'espace commun : lutter contre les incivilités et prévenir les nuisances du quotidien et 3.14 : promouvoir une vie nocturne apaisée, du Contrat de Prévention et Sécurité.*

*Cette instance aura pour but d'établir un diagnostic partagé, de définir des objectifs, d'élaborer un plan d'action et d'en assurer régulièrement le suivi. En raison de l'urgence de la situation et de sa dégradation rapide une réunion dès le premier trimestre 2019 s'impose, afin d'obtenir de premiers résultats avant l'été prochain, période de paroxysme des dérèglements.*

Ce vœu est voté à l'unanimité. Il sera adressé à la Mairie (par courrier postal).

#### **4 . INFORMATION SUR LA FUTURE FUSION DES ARRONDISSEMENTS 1234**

Le CQ-MSD rappelle les nombreuses réunions de travail auquel il a participé en 2018, notamment avec des Conseils de Quartier des arrondissements 1, 3 et 4 qui rencontrent les mêmes problèmes que le CQ-MSD en particulier non-respect des règles des zones piétonnes, dérives commerciales (terrasses et nuisances nocturnes) et sur-tourisme. Des courriers ont été adressés aux Maires d'arrondissements 1234 ainsi qu'à la Maire de Paris. Les Conseils de Quartier ont demandé que la fusion de ces arrondissements soit l'occasion de mettre en place un nouveau type de relation entre la Mairie Centrale et les Conseils d'arrondissements à travers des instances de véritable concertation et de co-construction sur les projets et actions concernant ces quartiers. Le mode actuel de fonctionnement relève en effet encore d'un fonctionnement "vertical" de type préfectoral qui ne laisse qu'une place formelle et symbolique à la démocratie participative. Il faut que les techniciens de la Ville acceptent d'aller sur le terrains et tiennent compte du travail, des réflexions et propositions des habitants.

Le CQ-MSD a reformulé ces propositions avec les deux autres Conseils de Quartier du 2ème arrondissement (Vivienne-Gallion et Sentier-Bonne Nouvelle) lors d'une réunion à la Mairie, sous forme d'amendements au pré-rapport de la conférence des arrondissements présenté par la Mairie sur la future fusion.

#### **5 . POINT SUR LES FERMETURES DE CLASSES**

Présentation d'un vœu du Conseil de Quartier pour un moratoire sur les fermetures de classes :

*Comme l'attestent les chiffres du rapport relatif aux modalités de regroupement des quatre premiers arrondissement de Paris, la population du 2ème arrondissement comme celle des arrondissements mitoyens est en baisse constante. Cette situation explique la baisse des effectifs scolaires et la succession de fermetures de classes, nuisant à la cohérence des équipes et de la continuité pédagogique.*

*Cette évolution résulte clairement des carences de l'Etat et de la ville de Paris dans quatre domaines :*

- *la suppression de l'encadrement des loyers qui provoque le départ croissant des populations jeunes les moins fortunées,*
- *le développement des locations de courte durée professionnelles et illégales qui détruisent l'offre de logement familial*
- *La vacance qui se développe dans les étages bas les plus exposés aux nuisances de la fête noctambule dans laquelle se spécialise le centre de Paris*
- *l'accroissement des résidences secondaires occupées quelques semaines par an par des personnes fortunées.*

*Ces facteurs relèvent des effets pervers du sur-tourisme, que la ville de Paris non seulement ne combat pas mais encourage parfois sous l'influence des groupes de pression économiques du secteur touristique et des transports.*

*Le CQ-MSD exige un moratoire de TOUTES les fermetures de classes, dans l'attente de la mise en place, et des résultats effectifs, d'un dispositif coordonné (Etat/Ville de Paris/société civile) de lutte contre ces quatre facteurs de destruction des équilibres sociaux de nos quartiers. Dispositif à la mise au point et à la mise en œuvre duquel nous exigeons que les syndicats d'enseignants, associations de parents d'élèves, et conseil de quartiers soient pleinement associés dans une logique de co-construction.*

Le vœu est voté à l'unanimité.

Ce vœu a été présenté à la demande des parents d'élèves du 2ème arrondissement. Quatre classes ont été fermées récemment et la fermeture de l'école maternelle de la rue Etienne Marcel a été décidée. Les familles sont enfermées dans un cercle vicieux entre logement inaccessible et offre scolaire défaillante. Les études de l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme) sont évoquées à l'appui de la situation décrite. Il est déploré que des réunions aient été organisées avec l'APUR et des représentants de groupes économiques sans que les habitants y soient conviés. Les effets pervers de l'explosion des locations saisonnières et la difficulté croissante pour les familles de continuer à se loger dans le centre de Paris sont à nouveau évoqués. L'application de l'encadrement des loyers devrait permettre de rendre accessible le logement à des familles avec enfants. Il est noté que le livre publié par Ian Brossat (maire-adjoint auprès d'Anne Hidalgo, chargé du logement) semble traduire une certaine prise de conscience du problème au niveau de la Mairie Centrale. Cependant, les contraintes nouvelles fixées par la loi ELAN sont jugées encore insuffisantes. Une taxation plus importante des résidences secondaires faiblement occupées à l'exemple de la taxation des logements vacants, est évoquée ainsi qu'un renforcement plus important des contrôles et des sanctions pour les locations touristiques abusives.

## 6. BUDGET

Proposition de vote d'affectations dans le cadre des budgets de fonctionnement et d'investissement du CQ-MSD :

\* Le budget de fonctionnement s'élève à 3 306 € :

Il est proposé de l'affecter à une signalétique « civique » d'accueil des visiteurs les incitant à la modération et au respect des règles (calicots accrochés aux réverbères ou autres supports). Le service de communication de la ville est à la recherche de prestataires, il reviendra à la commission communication de finaliser les messages.

\* Le budget d'investissement s'élève (reports compris) à 38 929 €

Il est proposé de l'affecter :

- à l'achat de sonomètres à affichage digital, nous sommes dans l'attente d'un contact avec le service menant l'expérimentation de ce type pour ajuster le prix et le fonctionnement
- à l'implantation de bancs et poubelles le long des nouvelles jardinières Turbigio/Saint Denis, (évalué à 10 000€ par les services)
- à l'expérimentation d'aires de livraison et dépose rue Bachaumont, permettant d'éviter les bouchons réguliers dans ce principal accès au quartier, et la destruction systématique des trottoirs par des camions de fort tonnage. En attente de contact avec le service compétent.

Cette proposition d'affectation du budget est votée.

Dans la discussion, il est rappelé l'aménagement mal conçu de la rue Bachaumont : chicanes inefficaces et vitesse excessive des véhicules, absence de places de stationnement et véhicules stationnant abusivement sur les trottoirs régulièrement défoncés et générant des coûts de réparations permanents. La signalisation insuffisante ou défectueuse du quartier piétonnier est soulignée par les participants. Les inquiétudes concernant le futur des

zones piétonnes sont à nouveau évoquées suite à la publication des arrêtés de la Ville de Paris qui semblent remettre en cause en partie le statut des zones piétonnes St Merri et Beaubourg. Les participants reviennent sur l'absence d'information concernant le rétablissement de bornes escamotables à Montorgueil-Saint Denis. Ce rétablissement des bornes avait été annoncé par Christophe Najdovski de la Mairie Centrale et par Jacques Boutault, Maire du 2ème. Le CQ-MSD rappelle les courriers qu'il a adressés aux Mairies pour demander à être associé aux études concernant le rétablissement de ces bornes.

De même, nous ne savons toujours pas quelles seront les conditions d'implantation et d'expérimentation des sonomètres ni quel type d'appareil sera installé (sonomètres de type "pédagogique" pour aider les établissements à faire respecter un bruit acceptable et/ou permettant de sanctionner les établissements en infraction ?).

## 7. ACTIONS DE COMMUNICATION

Le CQ-MSD dont les membres ont été en partie renouvelés souhaite reconstituer un groupe en charge de la communication afin de développer et améliorer nos différents outils en particulier sa page Facebook qui nécessite la nomination d'un modérateur pour en contrôler les contenus et le Blog du CQ-MSD à rendre plus attractif.

Présentation d'un Vœu pour la mise en place de panneaux d'affichage associatif

*Début 2018, lors d'une réunion plénière du Conseil de Quartier, constatant les débordements de l'affichage sauvage sur les panneaux d'entrée et de sortie de la zone piétonne, le Conseil de quartier propose le nettoyage de ces panneaux, le maintien de la signalétique piétonnière sur une face, et la création d'un affichage du conseil de quartier et associatif sur l'autre face. Les élus répondent que les panneaux (jusqu'ici gérés par l'entreprise Decaux) doivent être déposés et que la proposition ne peut être retenue.*

*Depuis, à la demande de particuliers sur le dispositif DansMaRue, certains de ces panneaux ont été régulièrement nettoyés, et régulièrement recouverts par un affichage sauvage, tant de sociétés privées que d'associations, mettant en évidence les difficultés pour ces dernières de se faire connaître et de communiquer.*

*Le conseil de quartier demande :*

*1) que les entreprises privées responsables de ces dégradations fassent l'objet d'interventions graduées : rappel des règles, amendes d'un montant progressif en cas de récidive,*

*2) qu'en l'attente de la dépose des panneaux par l'entreprise Decaux, leur nettoyage soit assuré régulièrement par la ville, et qu'ils soient mis à disposition de messages d'intérêt public non lucratif (et identifiés comme tels) : conseil de quartier (nous sommes prêts) et associations intervenant sur le quartier.*

*3) que soit étudié la mise en place de 10 panneaux répondant aux objectifs recherchés, répartis aux emplacements stratégiques du quartiers. Le conseil de quartier pourra contribuer à leur mise en place sur son budget selon des modalités à négocier.*

Le vœu est voté.

## 8. AUTRES POINTS DIVERS

1. Réunions avec les habitants : Le CQ-MSD propose de réfléchir à l'organisation de réunions publiques moins formelles et plus conviviales pour les habitants du quartier en complément des réunions plénières. Ces réunions de discussion (sur un thème précis ou non) avec partage éventuel de grignotage et boissons pourraient être organisées à l'exemple de ce qui se fait au CQ-Sentier Bonne Nouvelle, dans un local ou en plein air.
2. Le CQ-MSD a participé à une réunion du Conseil Local Climat centre consacré au budget participatif et aux projets relatifs à la crise climatique qui pourraient être déposés. Notre représentant a souligné les lourds impacts du sur-tourisme sur l'environnement, sur la qualité urbaine et sur la qualité des relations sociales, particulièrement dans la zone centrale. Il a souhaité qu'au-delà des projets correctifs pouvant s'inscrire dans le budget participatif s'ajoute une action déterminée sur la maîtrise des flux touristiques, alors que la municipalité en fait un objectif de croissance sans limites. Pour le budget participatif, des actions pourraient être proposées en matière de transports : limites à l'inflation des VTC, de gestion des déchets, contre les terrasses chauffées, pour des livraisons douces au dernier km etc. Des habitants dénoncent la pollution visuelle des panneaux de publicité lumineux défilants qui restent allumées la nuit dans certaines vitrines.
3. Trottinettes et vélos en "free floating" (en libre circulation) : Les habitants dénoncent les incivilités et les dangers liés à l'utilisation anarchique de ces trottinettes et vélos et à leur abandon n'importe où sur les trottoirs ou chaussées. Bruno Charpentier souligne le vide juridique qui existe concernant ces nouveaux modes de transport. Seuls les vélos ont normalement le droit de rouler sur la chaussée. Pour les trottinettes et autres appareils électriques la situation juridique devra être clarifiée par la Mairie de Paris qui devra négocier avec les opérateurs, réglementer la circulation et le stationnement de ces engins voire leur imposer des redevances pour occupation de l'espace public. Dans tous les cas, les trottinettes roulant sur les trottoirs doivent rouler "au pas" (6 km/h).

## 9. CALENDRIER

**La prochaine réunion plénière du Conseil de Quartier se tiendra le 13 février 2019 au Centre CERISE 47, rue Montorgueil à 19h.**

Pour 2019, les autres réunions plénières du CQ-MSD devraient se tenir le 17/04, le 19/06, le 09/10 et le 04/12. Ces dates seront confirmées lors des plénières.